
MODIFICATION DE LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2014-2017

CONSEIL CONFÉDÉRAL – 23 AU 25 SEPTEMBRE 2015

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Introduction
2. Structure financière de la CSN
3. FDP : ses particularités
4. Situation financière de la CSN
5. Modification de la prévision budgétaire

1. INTRODUCTION

Rappels

- ❑ Lors du conseil confédéral de juin 2015, la situation financière de la CSN a été présentée
- ❑ À la fin de cette présentation, nous avons conclu:
 - Qu'il y avait nécessité de modifier la prévision budgétaire 2014–2017 afin de réduire le déficit appréhendé du budget de fonctionnement (BF) pour cet exercice financier et ainsi ne pas trop handicaper les prochains exercices financiers
- ❑ Voilà pourquoi le présent conseil est saisi d'une recommandation du bureau confédéral à l'effet de modifier la prévision budgétaire 2014–2017

1. INTRODUCTION

Ce qui explique la situation actuelle

- ❑ Les revenus pour l'exercice financier 2014–2017
 - Nous voyons dans les états financiers au 28 février 2015 qu'après 12 mois d'exercice, les revenus de per capita s'élèvent à 82 187 581 \$ alors que nous anticipions des revenus de per capita de 82 585 276 \$ pour cette période. Nous avons donc 397 695 \$ de moins de per capita que prévu
 - Pourtant, dans le budget 2014–2017, nous avons prévu une hausse des revenus des per capita moindre que celles que nous avons connues lors des exercices financiers précédents
 - Cet écart dans les revenus s'explique essentiellement par le fait que nous avons prévu au budget qu'après 12 mois d'exercice, nous aurions une moyenne mensuelle de 290 173 cotisants alors que la moyenne est plutôt de 286 187

1. INTRODUCTION

Ce qui explique la situation actuelle

- ❑ Les revenus pour l'exercice financier 2014–2017
 - Selon les statistiques fournies par le module vérification du Service de l'administration, le nombre moyen de cotisants par mois est passé de 290 666 pour l'année 2013 à 285 910 pour l'année 2014
 - À la lumière de ces informations, nous pouvons affirmer qu'il y a lieu d'être préoccupé quant à l'évolution des revenus de per capita d'ici la fin du présent mandat

1. INTRODUCTION

Ce qui explique la situation actuelle

- ❑ Les dépenses du budget de fonctionnement 2014–2017
 - D’ici la fin de l’exercice financier (28 février 2017), nous aurons imputé d’importantes dépenses au BF, lesquelles ne figuraient pas dans la prévision budgétaire 2014–2017 adoptée lors du dernier congrès :
 - ❖ Coût du règlement de la convention collective convenu avec les salarié-es de la CSN : environ 5 M\$ de plus que ce que nous avons prévu dans le budget 2014–2017 adopté par le dernier congrès
 - ❖ Dépenses liées aux votes occasionnés par la loi n°10 dans le secteur de la santé et des services sociaux

1. INTRODUCTION

Ce qui explique la situation actuelle

- ❑ Par ailleurs, après 12 mois d'exercice, au 28 février 2015, le déficit du BF s'élève à plus de 2,7 M\$, soit environ 700 000 \$ de plus que ce qui avait été anticipé dans la prévision budgétaire pour cette période
- ❑ De plus, ce déficit ne tient pas compte notamment des versements de rétroactivité au titre des augmentations de salaire du règlement de la convention collective, ce qui représente un montant de plus de 2 M\$

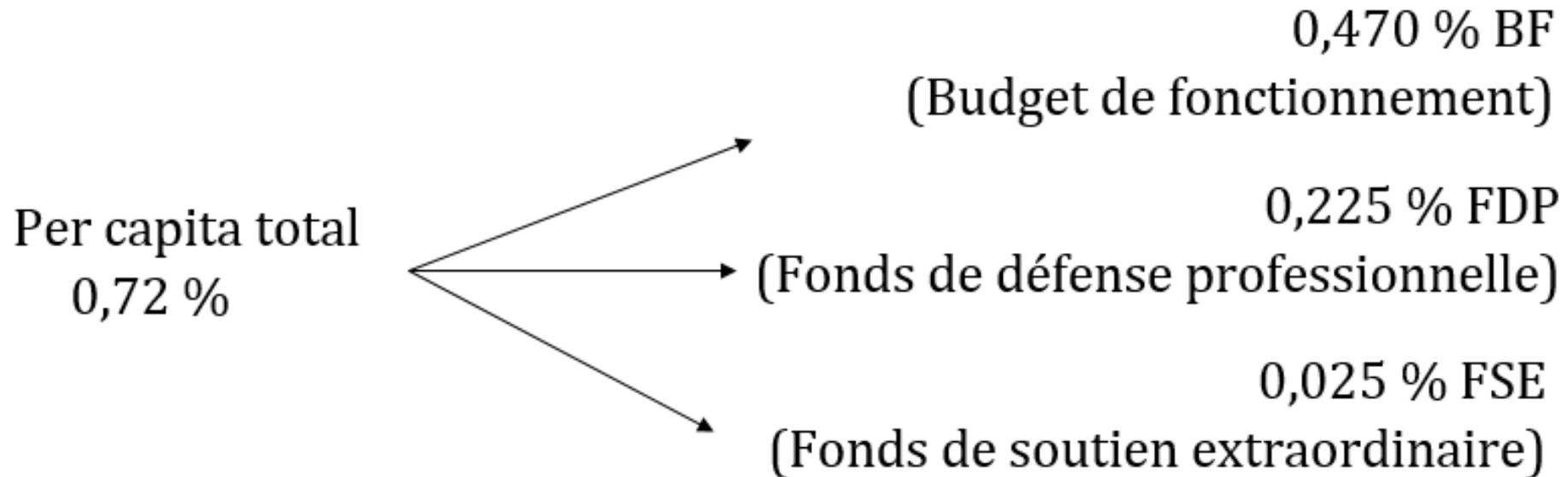
1. INTRODUCTION

Quelques constats

- ❑ Nous pouvons donc affirmer que nous réaliserons un important déficit au budget de fonctionnement pour le présent mandat
- ❑ Ce déficit s'explique essentiellement par un accroissement des dépenses
- ❑ Certaines de ces nouvelles dépenses sont conjoncturelles alors que d'autres seront récurrentes

2. STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA CSN

Per capita à la CSN



➤ Référence aux articles 56.03, 56.04 et 56.09 des Statuts et règlements de la CSN

2. STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA CSN

Les fonctions des trois fonds de la CSN

- ❑ Le budget de fonctionnement sert à payer :
 - Les services de la CSN, lesquels appuient les fédérations, les conseils centraux et les syndicats. Ces services sont : la syndicalisation, les relations du travail, les communications, l'appui aux mobilisations et à la vie régionale, l'administration, les ressources humaines et le juridique. Ceux-ci permettent à la CSN de se déployer sur le premier front, c'est-à-dire la défense des conditions de travail de nos membres, ainsi que sur le deuxième front, soit celui de notre action sociopolitique, et ce, en vue de faire avancer nos revendications sociales pour l'ensemble de la société québécoise
 - Les coûts de notre fonctionnement démocratique

2. STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA CSN

Les fonctions des trois fonds de la CSN

- ❑ Le Fonds de défense professionnelle (FDP) assume les dépenses liées à :
 - L'appui aux luttes, par exemple : les prestations de grève, de lock-out et de congédiement pour activités syndicales, les frais juridiques liés aux luttes syndicales et les allocations aux syndicats pour les dépenses de grève
 - L'appui à la négociation : le soutien à la négociation du secteur public (incluant l'équipe du CCSPP) et l'aide aux négociations regroupées et coordonnées du secteur privé (hôtellerie, marchés d'alimentation, chargés de cours d'universités, CPE, Gesca, etc.)
 - L'appui à nos revendications, incluant les campagnes confédérales, sectorielles et régionales comme la lutte à l'austérité, les Amis de Radio-Canada, l'assurance emploi, la pérennité du réseau de la santé et des services sociaux, la politique industrielle

2. STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA CSN

Les fonctions des trois fonds de la CSN

- Le Fonds de soutien extraordinaire (FSE) peut être utilisé en appui au budget de fonctionnement et au FDP
 - Les transferts en provenance du FSE au bénéfice du BF ou du FDP doivent être autorisés par le conseil fédéral

3. FDP : SES PARTICULARITÉS

Statuts et règlements

❑ Article 1 – Définition et fonctions du Fonds

1.01 Le Fonds de défense professionnelle de la CSN est une caisse spéciale constituée pour les fins suivantes :

- a) Venir en aide à des travailleuses, à des travailleurs et à leur organisation syndicale affiliée à la CSN ayant à faire face à des difficultés par suite de grève ou de lock-out
- b) Aider financièrement des travailleuses et des travailleurs membres d'un syndicat affilié à la CSN ou en voie de syndicalisation par la CSN, qui sont victimes de congédiement ou de suspension pour activité syndicale à l'occasion :
 - de la syndicalisation
 - de la consolidation
 - d'une grève ou d'un lock-out
 - de moyens de pression décidés par le syndicat

ou qui sont victimes de mesures disciplinaires consécutives à l'exercice de leurs fonctions syndicales et qui ont pour conséquence de diminuer la rémunération de la personne

3. FDP : SES PARTICULARITÉS

Statuts et règlements

- Article 1 – Définition et fonctions du Fonds
 - c) Assumer la responsabilité financière des frais et honoraires découlant des procédures judiciaires intentées à l'occasion de grèves ou à l'occasion de lock-out et dans le cas de poursuites judiciaires consécutives à des congédiements ou suspensions pour activité syndicale au sens susdit
 - b) Porter assistance aux organisations syndicales de travailleuses et de travailleurs affiliées à la CSN ou en voie de syndicalisation par la CSN en butte à des difficultés professionnelles exceptionnelles qui ont une portée d'intérêt général

3. FDP : SES PARTICULARITÉS

Statuts et règlements

❑ Article 3 – Utilisation interdite des fonds

Le FDP ne peut être utilisé pour aucun prêt, endossement, garantie ou autre engagement analogue

Aucun virement d'une somme quelconque du FDP ne peut être effectué vers une autre caisse, quelle qu'elle soit, excepté les montants prévus lors de l'adoption des budgets de l'administration et du FDP. Aucune somme du FDP ne peut être utilisée autrement que pour les fins prévues aux présents statuts et règlements

3. FDP : SES PARTICULARITÉS

Des décisions de congrès

- ❑ Lors du congrès de 1996, une modification majeure a été adoptée quant au partage des per capita entre les trois fonds de la CSN
- ❑ Cette modification faisait suite à d'autres changements adoptés depuis l'entrée en vigueur du per capita en pourcentage (0,72 %), décidé lors du congrès de 1978
- ❑ De 1978 à 1996, la répartition du per capita entre les trois fonds a évolué de la façon suivante :

ANNÉE	BF	FDP	FSE
1978	0,310 %	0,357 %	0,053 %
1986	0,340 %	0,327 %	0,053 %
1990	0,368 %	0,327 %	0,025 %
1996	0,470 %	0,225 %	0,025 %

3. FDP : SES PARTICULARITÉS

Des décisions de congrès

- ❑ Lors du congrès de 1996, dans le discours du trésorier en appui à la proposition budgétaire, conséquemment à cette dernière modification quant à la répartition des per capita, on peut lire :
 - « Le principal objectif de cette proposition est de confirmer le FDP dans sa fonction première... »
 - « Pour atteindre cet objectif, le cadre budgétaire prévoit transférer toutes les ressources salariées, à l'exception de la structure d'appui à la négociation du secteur public, du FDP vers le BF. »
 - « Dans les faits, les ressources salariées transférées du FDP vers le BF totalisent plus d'une quarantaine de postes. »

3. FDP : SES PARTICULARITÉS

Des décisions de congrès

- ❑ C'est pendant ce même congrès qu'il a été établi que la réserve des prestations accumulées serait dorénavant de 150 000 prestations. Auparavant, cette réserve devait être de 200 000 prestations
- ❑ La constitution d'une telle réserve a été jugée indispensable par les syndicats de la CSN réunis en congrès. En effet, une organisation syndicale combative comme la CSN n'est jamais à l'abri de coups durs ou d'attaques par celles et ceux qui veulent affaiblir le mouvement syndical et en particulier la CSN

3. FDP : SES PARTICULARITÉS

Des décisions de congrès

- ❑ Lors du 60^e Congrès de la CSN, tenu en mai 2002, il a été résolu, en ce qui a trait à l'accumulation des revenus du FSE :
 - De reconstituer la réserve de prestations et de la maintenir à son niveau de 30 millions de dollars (150 000 prestations) tant et aussi longtemps que le FDP ne pourra le faire sur une base autonome
 - D'interdire toute utilisation des revenus accumulés au FSE tant et aussi longtemps que l'addition de la liquidité du FDP et du FSE n'atteindra pas les 30 millions de dollars nécessaires (150 000 prestations)
 - De jouer son rôle conformément aux statuts et règlements de la CSN et du FDP lorsque les deux premières conditions sont remplies

4. SITUATION FINANCIÈRE DE LA CSN

Santé financière des trois fonds

- ❑ Le FDP est en bonne santé financière, c'est-à-dire qu'il a plus de 150 000 prestations accumulées. Ainsi, la CSN a la capacité de soutenir les luttes des travailleuses et des travailleurs des syndicats affiliés.
- ❑ Conformément aux Statuts et règlements de la CSN ainsi qu'à la décision du 60^e Congrès en 2002, le FSE peut soutenir le BF
- ❑ Cependant, au cours des deux dernières années, nous avons déjà transféré 30 M\$ du FSE au BF (15 M\$ lors du conseil confédéral de décembre 2013 et 15 M\$ lors du conseil confédéral de juin 2015)
- ❑ Les états financiers de la CSN au 28 février 2015 indiquent que les liquidités du FSE étaient légèrement supérieures à 19 M\$

4. SITUATION FINANCIÈRE DE LA CSN

Santé financière des trois fonds

- ❑ Puisque nous avons décidé, lors du conseil confédéral de juin 2015, de transférer 15 M\$ du FSE au BF, il reste donc peu de liquidités au FSE, ce qui limite la capacité de soutien du FSE au BF

4. SITUATION FINANCIÈRE DE LA CSN

Évolution des liquidités du budget de fonctionnement

- ❑ 31 août 2013 : 12 291 700 \$
- ❑ 28 février 2014 : 27 344 759 \$ (transfert de 15 M\$ du FSE au BF, conseil confédéral de décembre 2013)
- ❑ 31 août 2014 : 19 896 970 \$
- ❑ 28 février 2015 : 12 710 137 \$
- ❑ 31 août 2015: environ 15,5 M\$ (et ce, malgré le dernier transfert de 15 M\$ du FSE au BF décidé lors du conseil confédéral de juin 2015)

4. SITUATION FINANCIÈRE DE LA CSN

Évolution des liquidités du budget de fonctionnement

- ❑ À l'automne 2014, la CSN a versé 8,5 M\$ en plus des montants déjà déboursés pour les paiements occasionnés par l'augmentation du déficit de solvabilité du régime de retraite de la CSN
- ❑ Au 28 février 2015, après 12 mois d'exercice, les états financiers indiquent un déficit de 2,7 M\$ du BF
- ❑ À l'été 2015, la CSN a effectué d'importants déboursés, totalisant environ 5 M\$, pour payer la rétroactivité sur les salaires ainsi que les payes et les pécules de vacances

4. SITUATION FINANCIÈRE DE LA CSN

Évolution des liquidités du budget de fonctionnement

- ❑ En date du 31 août 2015, la CSN a effectué des déboursés d'environ 12,9 M\$ pour l'agrandissement de l'immeuble de Montréal
- ❑ Conséquemment, nous devons déboursier encore un peu plus de 2 M\$ avant de pouvoir utiliser nos emprunts pour l'agrandissement de l'immeuble de Montréal

4. SITUATION FINANCIÈRE DE LA CSN

Financement de l'agrandissement de l'immeuble de Montréal

- ❑ Coût total du projet d'agrandissement du 1601 de Lorimier : 65 M\$
- ❑ Sur une période de 25 ans, nos déboursés en intérêts et en capital seront à peu près équivalents au coût de la location de bureaux ailleurs. Toutefois, après 25 ans, cet immeuble sera entièrement payé et nous posséderons un actif de plusieurs dizaines de millions de dollars
- ❑ Offre de financement composée de deux prêts pouvant totaliser 50 M\$:
 - Prêt hypothécaire de 40 M\$ (37 M\$, si l'immeuble de Québec n'est pas mis en garantie) remboursable sur une période de 25 ans
 - Prêt flux de trésorerie de 10 M\$ sur 10 ans, avec des remboursements minimaux de 1 M\$ en capital par année plus les frais d'intérêts

4. SITUATION FINANCIÈRE DE LA CSN

Financement de l'agrandissement de l'immeuble de Montréal

- Ainsi, plus le FSE servira à éponger le déficit du BF, plus nous devons utiliser ce prêt flux de trésorerie, ce qui occasionnera plus de déboursés en intérêts et en capital au cours des prochains exercices financiers

5. MODIFICATION DE LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE

Revenus

- ❑ Nous ne modifions pas notre prévision en ce qui concerne les revenus même si, après 12 mois d'exercice, nous avons un retard de près de 400 000 \$, principalement en raison du fait que nous avons moins de membres cotisants que nous l'avions anticipé

5. MODIFICATION DE LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE

Dépenses

- ❑ Ajustements des salaires et des avantages sociaux en fonction du règlement de la convention collective
- ❑ Augmentation du budget du Service de syndicalisation pour :
 - Les dépenses prévisibles pour les votes occasionnés par la loi n°10
 - Les ajouts de postes temporaires pour la préparation des votes liés à la loi n°10. Ces ajouts nous permettront de nous préparer aux votes de changement d'allégeance dans le secteur de la santé et des services sociaux, sans pour autant négliger la mise en œuvre des résolutions du congrès, particulièrement en ce qui a trait à l'offensive que nous voulons mener en matière de syndicalisation dans le secteur privé
- ❑ Augmentation du budget du Service des communications pour l'ajout d'un poste temporaire de conseiller syndical en lien avec les travaux occasionnés par la loi n°10

5. MODIFICATION DE LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE

Quelques constats

- ❑ Ces modifications que nous devons apporter à nos prévisions de dépenses entraînent pour le présent exercice financier un important déficit
- ❑ Une partie de ce déficit appréhendé s'explique par des éléments conjoncturels, alors qu'une autre partie s'explique par des coûts récurrents, c'est-à-dire qui perdureront après la fin du présent exercice financier

5. MODIFICATION DE LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE

Quelques constats

- ❑ Si nous n'apportons pas d'autres modifications à nos prévisions de dépenses que celles précédemment mentionnées, nous estimons qu'à la fin de l'exercice financier 2014–2017, le déficit du BF dépasserait les 11 M\$, avant transfert du FSE vers le BF
- ❑ Voilà pourquoi nous devons modifier la prévision budgétaire 2014–2017, afin de diminuer le déficit appréhendé pour cet exercice, mais surtout pour éviter de trop handicaper les prochains exercices financiers, ce qui nous amènerait plus tard à faire des choix encore plus difficiles

5. MODIFICATION DE LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE

Quelques constats

- ❑ De plus, nous estimons que si nous reconduisons les grands paramètres du budget 2014–2017 dans celui de 2017–2020, l'augmentation des coûts récurrents entraînerait un déficit de plus de 9 M\$ au BF et de 6 M\$ aux résultats cumulatifs (la somme des trois fonds : BF, FDP et FSE)
- ❑ Conséquemment, nous recommandons de modifier la prévision budgétaire 2014–2017 pour réaliser des économies de 2 M\$ par année dans le BF
- ❑ Malgré ce que nous recommandons ci-après pour réaliser ces économies, nous anticipons dans la présente modification budgétaire un déficit d'environ 9,1 M\$ du BF avant transfert du FSE vers le BF et un déficit de près de 8,6 M\$ aux résultats cumulatifs (la somme des trois fonds : BF, FDP et FSE). Voilà pourquoi nous invitons les équipes de travail fédérales à réfléchir à leur fonctionnement et aux moyens à mettre en œuvre pour en diminuer le coût

5. MODIFICATION DE LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE

Recommandation du bureau confédéral

- ❑ Afin de réaliser ces économies annuelles de 2 millions de dollars dans le BF, nous devons procéder à des suppressions de postes
- ❑ Deux critères ont guidé nos choix :
 1. Minimiser les répercussions sur les services rendus aux syndicats
 2. Minimiser les mouvements de main-d'œuvre à l'intérieur de la CSN et de ses organisations affiliées

5. MODIFICATION DE LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE

Suppressions de postes

Direction	<ul style="list-style-type: none">❖ 1 e.b. – juridique, Montréal
Syndicalisation	<ul style="list-style-type: none">❖ 1 c.s. – Montréal❖ 1 e.b. – Montréal❖ 1 e.b. – réceptionniste
Relations du travail	<ul style="list-style-type: none">❖ 2 c.s. – recherche, volet socio-politique❖ 1 c.s. – formation❖ 1 e.b. – Montréal

5. MODIFICATION DE LA PRÉVISION BUDGÉTAIRE

Suppressions de postes

Communications	<ul style="list-style-type: none">❖ 1 c.s. – bibliothécaire❖ 0,5 e.b. – archiviste
Appui aux mobilisations et à la vie régionale	<ul style="list-style-type: none">❖ 1 c.s. – équipe nationale
Administration	<ul style="list-style-type: none">❖ 1 e.b. – secrétaire administrative❖ 1 technicienne ou technicien – module informatique❖ 1 c.s. – informatique❖ 1 préposé-e aux immeubles